



DEMANDE D'ATTESTATION SUITE A UNE PERTE DE DIPLÔME

Je soussigné(e) :

Madame - Monsieur (cocher la case correspondante)

Prénoms :

Nom de naissance :

Nom d'usage :

Date et Lieu de naissance : à :

Adresse personnelle :

Code postal, Ville :

Téléphone :

Email :

Certifie sur l'honneur ne plus être en possession de mon diplôme

Intitulé exact du diplôme :

par la voie initiale : par la VAE : par équivalence: (cocher la case correspondante)

délivré le : à :

Etablissement de formation :

C'est pourquoi, je sollicite l'établissement d'une attestation justifiant l'obtention de mon diplôme.

Fait à : le :

Signature

Pièces à joindre : photocopie recto/verso d'une pièce d'identité, enveloppe affranchie au tarif recommandé avec un imprimé autocollant « recommandé avec avis de réception » libellé à votre nom de naissance suivi de votre nom d'usage, prénom, adresse, dûment complétée dans le champ « destinataire ».

La loi punit quiconque se rend coupable de fausses déclarations :

« Constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques ». Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45000 euros d'amende (code pénal, art.441-1). Le fait de se faire délivrer indûment par une administration publique ou par un organisme chargé d'une mission de service public, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation, est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30000 euros d'amende » (code pénal art.441-6).